



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2022031

Lyon, le 21 septembre 2022,

Objet : Devenir du SSUAP au SDMIS

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance comme tous les agents du SDMIS du report des formations aux actes de soins d'urgence sur prescription.

Nous saluons ce report afin de préparer au mieux les agents à ce virage dans le domaine qui constitue la majorité de l'activité opérationnelle du SDMIS.

Nous ne doutons absolument pas de la volonté de qualité et de sécurité dans les soins apportés aux patients.

Nous souhaitons vous rappeler nos doléances au sujet de ces futures évolutions : évolution et dimensionnement en conséquence du SSSM vers une sous direction santé performante, recrutements d'ISPP et de SPP, reconnaissance spécialités de formation pour les personnels soignants, régime indemnitaire en fonction du grade pour les personnels SSSM, augmentation de l'IAT pour les personnels et enfin le devenir des attributions et fonctions d'infirmier en chef du SDMIS.

Nous souhaiterions que ce délai soit bénéfique afin de parfaire sur tous les plans l'application de toutes les dispositions de la loi MATRAS et la prise en compte de nos demandes.

Il en est de même pour les travaux en lien avec la révision du Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques.

Nous restons disponibles afin d'échanger sur ces points spécifiques au cours d'une future entrevue.

Sûr de l'intérêt que vous portez à nos alertes, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL